

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023



Publié le **20 DEC. 2023**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 décembre 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_167

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

AVIS DE LA VILLE DE
CALUIRE ET CUIRE SUR
LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DE LA
VOIE LYONNAISE N°6

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M.
MICHON, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI,
M. TAKI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA,
M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD,
M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M.
AURELLE
Mme FRIOLL (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme LINARES (par proc. à M. CIAPPARA),
M. GUERIN (par proc. à Mme MAINAND), M. JUENET (par proc. à M. THEVENOT), Mme
CORRENT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme
HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), Mme
GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231218-D2023_167-DE

Rapport de : Laurent MICHON

La Métropole de Lyon ambitionne de tripler le nombre de cyclistes et, pour y parvenir, d'aménager un réseau express vélo de 13 lignes et 250 km appelé les Voies lyonnaises.

Dans ce cadre, elle a porté à la concertation jusqu'au 31 décembre 2023, conformément aux prescriptions de l'article L102-2 3° du Code de l'urbanisme, le projet de Voie Lyonnaise n°6 entre le pont de Lattre de Tassigny à Lyon et le chemin de halage du canal de Méribel à Rillieux-la-Pape en passant par Caluire et Cuire.

Les objectifs de cette concertation ont été fixés par l'arrêté n°2023-08-22-R-0668 du Président de la Métropole :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter

Ainsi, les Caluirards ont-ils été invités à faire part de leur avis, par écrit, notamment sur un registre spécifique « dossier administratif de concertation préalable », mais aussi sur internet sur la plateforme dédiée de la Métropole (<https://jeparticipe.grandlyon.com>) et au cours d'une réunion publique de concertation qui s'est tenue le mardi 28 novembre 2023.

Vu les propositions émises durant la concertation,

La Ville de Caluire et Cuire présente les contributions suivantes :

La Ville de Caluire et Cuire est contre la variante C du tronçon B de la séquence 2 du cours Aristide Briand qui supprime un trop grand nombre de places de stationnement dans un quartier très contraint, où la pression sur le stationnement est d'autant plus forte que de très nombreuses places ont d'ores et déjà été supprimées à proximité immédiate, sur le cours d'Herbouville, lors de l'aménagement de l'espace partagé, et où de nombreux immeubles ne disposent pas de places de parking en nombre suffisant pour tous les résidents.

La Ville de Caluire et Cuire est donc favorable à la variante D du tronçon B de la séquence 2 dite du statu quo sur le cours Aristide Briand. L'aménagement actuel consiste en un partage de l'espace entre les différents modes, avec pour les véhicules, une simple voie d'accès au stationnement ponctuée de potelets interdisant tout emprunt pour du trafic passant et obligeant à rouler au pas. Il offre donc un niveau de sécurité jugé acceptable pour les cyclistes par tous ceux qui l'empruntent déjà au quotidien.

La Ville de Caluire et Cuire est également favorable, comme les nombreux cyclistes « vélotaffeurs » qui se sont exprimés notamment lors des réunions publiques, à la variante A du tronçon B de la séquence 2 par le quai Bellevue qui améliore la sécurité des cyclistes en leur évitant le passage délicat par le carrefour de la montée de la Boucle avec le cours Aristide Briand, contribue à apaiser la circulation sur le quai Bellevue et leur permet de gagner une dizaine de minutes sur le trajet, ce qui est d'ailleurs l'une des ambitions affichées des voies lyonnaises.

La Ville de Caluire et Cuire regrette, comme les nombreux cyclistes qui se sont exprimés notamment lors des réunions publiques, que les Voies Lyonnaises ne s'intéressent pas assez aux dessertes locales. Elle propose de prendre en compte le raccordement de la Voie Lyonnaise n°6 à la passerelle de la Paix par le futur skatepark de Saint Clair et au pont Raymond Poincaré par l'avenue de Poumeyrol, le chemin de Wette Fays et la Grande rue de Saint Clair.

La Ville de Caluire et Cuire insiste sur la nécessité de rappeler aux cyclistes que la priorité reste aux piétons sur les voies vertes par un renforcement de la signalisation.

La Ville de Caluire et Cuire s'inquiète de la réduction importante des voies d'accès automobiles (en entrée et en sortie) de son territoire, du fait des options proposées par la Métropole de Lyon sur le quai d'Herbouville.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 35 voix pour,

- D'ADOPTER les contributions ci-dessus valant avis de la Commune de Caluire et Cuire sur le projet d'aménagement de la Voie Lyonnaise n°6

7 conseillers municipaux s'abstiennent



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

20 DEC. 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

